



11 novembre 2024

Échanges entre cantons, villes et associations spécialisées sur la consommation de cocaïne par inhalation (crack et freebase) en Suisse

Rapport de la 2^e table ronde organisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

1 Introduction

Dans le cadre de sa mission de coordination, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a organisé en novembre 2023 une première table ronde sur la consommation de cocaïne par inhalation, communément appelée sous cette forme « crack » ou « base », qui pose différents défis aux villes et aux cantons. Une deuxième rencontre s'est tenue le 6 juin 2024. À nouveau, elle a réuni des représentants de plusieurs villes et cantons suisses, ainsi que des associations et sociétés spécialisées, d'Infodrog, de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT), de la Société suisse de médecine de l'addiction (SSAM) et d'autres organisations concernées.

Dans un premier temps, l'OFSP et des spécialistes des addictions ont présenté les données à disposition ainsi que les recherches qu'il faudrait encore mener. Les villes et les cantons ont ensuite fait part de leurs expériences et exposé des possibles mesures d'intervention. Dans son allocution de clôture, la directrice de l'OFSP, Anne Lévy, a souligné l'importance des mesures d'accompagnement dans l'aide aux personnes dépendantes. Le présent rapport ne constitue pas un état des lieux complet de la situation des villes et des cantons.

2 Exposés introductifs

2.1 Consommation de substances : données et tendances

Annette Fahr, responsable de la section Bases scientifiques à la division Prévention des maladies non transmissibles (MNT) de l'OFSP, présente les développements en matière de consommation de substances ainsi que diverses sources de collecte de données. Au chapitre des évolutions positives, le nombre de personnes ayant une consommation à risque d'alcool diminue, le tabagisme recule et les chiffres annuels des décès et des hospitalisations liés à la consommation de substances se situent à un niveau peu élevé. D'un autre côté, les données indiquent une augmentation de la consommation de cannabis et d'autres substances psychoactives non autorisées comme la MDMA ou la cocaïne. On observe simultanément une nouvelle hausse de la demande d'offres résidentielles d'aide aux personnes dépendantes. En outre, la situation s'aggrave sur le front des jeux d'argent et de l'utilisation problématique des médias sociaux chez les jeunes.

L'OFSP recourt à plusieurs sources de données pour obtenir une image aussi complète que possible de la problématique des addictions. En font partie, par exemple, les enquêtes auprès de la population, les statistiques de la criminalité, des hôpitaux et des causes de décès, mais aussi les analyses chimiques et le monitoring des eaux usées [Dromedario](#).

Les analyses des eaux usées offrent une opportunité nouvelle de mesurer la consommation de tabac, d'alcool, de plusieurs substances psychoactives non autorisées et de médicaments. Des échantillons sont prélevés toutes les deux semaines et examinés trimestriellement. La consommation de cocaïne augmente continuellement dans les villes depuis 2021 (début des mesures), mais on constate de grandes disparités. Il peut sembler surprenant que Lausanne et Coire enregistrent les valeurs les plus élevées en matière de consommation de « crack », tandis que Zurich et Genève se situent « seulement » en milieu de tableau. Ce monitoring livre des données objectives sur la quantité consommée, mais ne fournit aucune indication sur le nombre de consommateurs. L'OFSP a décidé de poursuivre le projet Dromedario. Dès à présent, les données sont publiées sur le tableau de bord.

Lien vers le tableau de bord (en anglais) : [Dashboard DroMedArio](#)

2.2 Cocaïne et « crack » – prises de position de la SSAM

Le Dr Toni Berthel, président de la SSAM, donne un aperçu des dernières prises de position de la société et évoque les conclusions qui en découlent.

Les **publications** suivantes de la SSAM sont liées à la thématique de la table ronde :

- « Formes de traitement de la consommation de crack et de cocaïne », rapport 2023 (mandat de l'OFSP)
- « Papier de position cocaïne et crack », 2023
- Article en préparation : « Macht eine Kokain-gestützte Behandlung der Crack-Konsumstörung Sinn ? », 2024

Les publications de la SSAM peuvent être téléchargées sur son [site internet](#).

Le rapport « **Formes de traitement de la consommation de crack et de cocaïne** » présente les traitements disponibles et la pratique en matière de prise en charge ainsi que les recherches nécessaires concernant le « crack » et la cocaïne. Il invite à soutenir les personnes présentant une addiction au « crack » / à la cocaïne par des méthodes thérapeutiques prometteuses telles que les interventions psychosociales (gestion des contingences) ou par une aide permettant de garantir les besoins de base. Il faudrait développer de nouvelles formes d'accès au groupe cible pour les consommateurs de « crack », car ces personnes font preuve d'une plus grande agressivité et sont moins disposées à se rendre dans un centre d'accueil bas seuil. Des approches comme le travail de proximité ou les interventions par des pairs pourraient être utiles. Toutefois, il faut aussi financer ces prestations. Les auteurs (et la SSAM) sont d'avis qu'un engagement des pouvoirs publics est nécessaire, notamment pour contribuer également à apaiser la situation et à préserver l'espace public.

Le « **Papier de position cocaïne et crack** » met en lumière les mesures les mieux adaptées pour venir en aide aux personnes atteintes d'une addiction au « crack » et à la cocaïne. Ce groupe de consommateurs présente en effet des besoins spécifiques en raison des particularités de la cocaïne inhalée. Les mesures en place s'avèrent insuffisantes pour atteindre les personnes dépendantes du « crack » / de la cocaïne. Il faut en particulier trouver des traitements de substitution avec des substances actives à diffusion lente. Une prescription contrôlée de différents produits de la cocaïne à des dosages divers serait indiquée, car l'état physique et psychique des consommateurs de « crack » se dégrade à une vitesse alarmante.

L'article intitulé « **Macht eine Kokain-gestützte Behandlung der Crack-Konsumstörung Sinn ?** » (Faut-il introduire la prescription de cocaïne pour traiter l'addiction au « crack » ?) n'a pas encore été publié. Là encore, les auteurs parviennent à la conclusion qu'au vu de la consommation croissante de « crack » en Europe, un traitement avec prescription de cocaïne pourrait ouvrir de nouvelles perspectives. Un dosage contrôlé et une remise sous différentes formes pourraient minimiser les risques et accroître la motivation à entreprendre une thérapie.

En réponse à une question du public, Simona De Berardinis, responsable de la stratégie nationale Addictions à la division MNT de l'OFSP, ajoute qu'une prescription médicale est déjà possible aujourd'hui du point de vue juridique, mais que la Suisse n'y recourt pas.

2.3 Consommation de crack/freebase et usage de drogues dans l'espace public : appel de la CFANT

Frank Zobel, membre de la CFANT et directeur adjoint d'Addiction Suisse, commence par évoquer les comptes rendus dans les médias et la visibilité accrue de la consommation de « crack ». Quelques villes ont déjà réagi et ouvert de nouveaux centres d'accueil bas seuil.

Frank Zobel présente [l'appel de la CFANT](#) : la commission recommande d'étendre les interventions de réduction des risques et d'aide à la survie à bas seuil d'accessibilité, comme la distribution de repas, la création d'espaces de repos, la mise en place ou l'extension des locaux de consommation ainsi que l'aide médicale et sociale directement sur les lieux de vie. Elle demande de développer de nouvelles formes de traitement et de prise en charge thérapeutique.

La CFANT appelle à explorer des approches pharmaceutiques innovantes ou à tester des modèles de remise de cocaïne, en incluant également des séjours thérapeutiques. Elle encourage à prendre des mesures ciblant l'offre de substances psychoactives non autorisées, afin de limiter son omniprésence, mais aussi de substituer cette offre (distribution contrôlée) lorsqu'elle est hors de contrôle.

Enfin, elle invite à développer en particulier des travaux de monitoring, de recherche et d'analyse permettant de mieux comprendre la situation et les phénomènes en cours et à examiner une nouvelle régulation du marché.

2.4 Situation dans les villes et les cantons

2.4.1 Situation actuelle à Lausanne et dans le canton de Vaud

Hugues Balthasar (responsable de missions stratégiques, Département de la santé et de l'action sociale / canton de Vaud) et Salomé Donzallaz (co-responsable dispositif addictions, Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité / ville de Lausanne) présentent la situation dans le canton de Vaud.

Canton de Vaud

La situation dans l'espace public s'est très nettement aggravée en 2023. Si la consommation a diminué en ce qui concerne l'héroïne, elle a augmenté pour la cocaïne, qui est devenue facilement accessible à un prix abordable. Un marché pour la cocaïne à fumer prête à l'emploi (« crack ») s'est développé à Yverdon-les-Bains. Ailleurs, les consommateurs ont continué de préparer eux-mêmes la cocaïne pour l'inhaler. On a observé la formation de quelques petites scènes ouvertes et une hausse des comportements violents et de la consommation à risque. Davantage de personnes réutilisent le matériel de consommation, ce qui peut conduire à des cas de transmission de l'hépatite et à d'autres problèmes de santé. Dans ce contexte, le canton de Vaud a activé en 2023 l'art. 7 de la loi sur la santé publique (LSP) et déclaré une situation d'urgence sanitaire. Le canton s'est doté il y a quelques années déjà d'un plan d'action largement axé sur la réduction des risques. De plus, il collecte et analyse chaque année des données sur les usagers des centres d'accueil bas seuil. Les résultats ont fait l'objet d'un [rapport](#) publié en mai 2023.

Lausanne

La situation s'est dégradée ces dernières années à Lausanne. Depuis 2021, la consommation de « crack » augmente, de nouvelles personnes se tournent vers cette drogue et le mode de consommation de la cocaïne a changé, certains consommateurs associant injection et inhalation. Le prix de la cocaïne est très bas : 10 francs pour 0,2g. Elle est majoritairement vendue à un degré de pureté supérieur à 60 %. En outre, la criminalité liée à son acquisition et les cas de violence ont augmenté. La plupart des consommateurs transforment eux-mêmes la cocaïne en « crack ».

Lausanne a réagi à la dégradation de la situation en renforçant les mesures socio-sanitaires. La ville a ouvert le 27 mai 2024 sur la Place de la Riponne un deuxième espace de consommation sécurisé après celui du quartier du Vallon. Suite à une restructuration du corps de police, une centaine d'agents sont désormais affectés à la lutte contre la consommation dans l'espace public, le trafic de rue et les scènes de deal. La police saisit l'argent et les produits des dealers. Toutefois, il manque toujours des places de détention pour l'exécution de peines de courte durée. Lausanne a par ailleurs instauré un monitoring : le personnel municipal enregistre des données sur la formation de scènes et le littering au moyen d'une application. La ville « cartographie » ainsi la consommation, ce qui permet aux différentes équipes d'intervenir de façon ciblée. Toutes les plaintes adressées à l'administration sont en outre poursuivies. La ville organise des séances avec les riverains du nouvel espace de consommation.

2.4.2 Situation actuelle à Brugg

Fabienne Senn (responsable suppléante du service Société, ville de Brugg) et Severin Dommann (responsable du service Société, ville de Brugg) présentent la situation à Brugg.

Parallèlement aux comptes rendus des grands centres urbains, Brugg livre un aperçu intéressant de la réalité d'une petite ville. Brugg compte 13 500 habitants, auxquels s'ajoutent les 8200 habitants de la commune voisine de Windisch, dont elle est très proche. Une petite scène de consommation de drogue, essentiellement de cocaïne par inhalation, existe depuis quelques années à Brugg/Widisch. Jusqu'à présent, la ville n'avait toutefois (quasiment) aucune expérience en matière d'offres en cas d'addiction. La situation s'est aggravée en été/automne 2023, lorsque la scène a pris de l'ampleur et rassemblé jusqu'à 40 personnes : outre la consommation de substances dans l'espace public, le matériel utilisé était abandonné sur place. Une criminalité d'approvisionnement s'est développée, accompagnée de problèmes de littering et de vandalisme. La sécurité publique était compromise.

Dans le canton d'Argovie, les offres de réduction des risques sont très limitées, alors que le besoin est avéré. Le Conseil d'État a donc décidé de donner la priorité à la stratégie Addiction faisant partie du plan global de politique sanitaire 2030. Cette stratégie servira de fondement pour le pilotage et la coordination de l'aide aux personnes dépendantes en Argovie.

Le 1^{er} juin 2023, l'administration communale s'est dotée d'un nouveau service Société et a institué un groupe de travail « Sécurité à la gare », qui réunit des représentants du canton d'Argovie, du service Suchtberatung AGS, des services psychiatriques argoviens, de la police régionale et cantonale, de la Police des transports CFF, de la HES du Nord-Ouest de la Suisse et des communes de Windisch et de Brugg.

Brugg a mandaté Infodrog pour réaliser une analyse des besoins afin d'identifier les problèmes, les groupes cibles concernés, les lacunes dans l'offre et les mesures recommandées. La scène devant la gare n'étant pas tolérée, les consommateurs se sont dispersés dans toute la ville. Un sondage a montré que les personnes concernées souhaiteraient avoir accès à un local de consommation. La ville a examiné la possibilité de créer des offres à bas seuil incluant des lieux de séjour et la distribution de nourriture. Le rapport final présentant des propositions de mesures concrètes est attendu pour mi-2024.

Le service Société espère que l'analyse des besoins et le rapport final lui fourniront des bases pour développer la réduction des risques en Argovie, expliquer la situation aux acteurs politiques et mettre en place des offres pour les personnes concernées. La région de Brugg pourrait ainsi faire office de pionnière dans le canton au niveau des mesures de réduction des risques.

2.4.3 Situation actuelle à Bâle-Ville

Regine Steinauer (responsable du service Addiction / Département de la santé du canton de Bâle-Ville) présente la situation à Bâle-Ville.

Depuis la première table ronde, Bâle a mis en œuvre plusieurs mesures, en particulier sur la rive droite du Rhin (Petit-Bâle). La problématique varie d'un lieu à l'autre : actes de violence, infractions contre le patrimoine et trafic de stupéfiants à un endroit, consommation et trafic de stupéfiants, nuisances sonores et littering ailleurs sont autant d'atteintes à l'espace public. Le canton de Bâle-Ville a constitué un groupe de travail et le Conseil d'État a adopté en janvier 2024 des mesures ciblées en fonction du contexte propre à chaque lieu.

Afin d'améliorer la sécurité, le canton a pris des mesures répressives et adapté l'infrastructure (installation de caméras de surveillance, augmentation de la présence policière, recours à des services de sécurité, suppression de bancs dans des parcs, sanctions contre les infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration). Dans le domaine de la réduction des risques, il a développé le travail social

de proximité, adapté les heures d'ouverture et augmenté les capacités des centres d'accueil bas seuil et prolongé temporairement les horaires des hébergements d'urgence.

Bilan : ces mesures sont dans l'ensemble bien accueillies par la population. L'impact de la présence policière accrue sur les infractions contre le patrimoine et les actes de violence est satisfaisant, tandis que les effets sur le trafic et la consommation de substances psychoactives sont minimes. Le travail social de proximité ne peut pas empêcher la formation de scènes de consommation dans l'espace public, mais permet, par un contact individuel, d'améliorer la situation socio-sanitaire des consommateurs. Les travailleurs sociaux sont également des interlocuteurs importants pour les riverains.

Les besoins des différents groupes d'usagers de l'espace public sont très hétérogènes. Les échanges entre les institutions/organisations cantonales et privées se sont intensifiés.

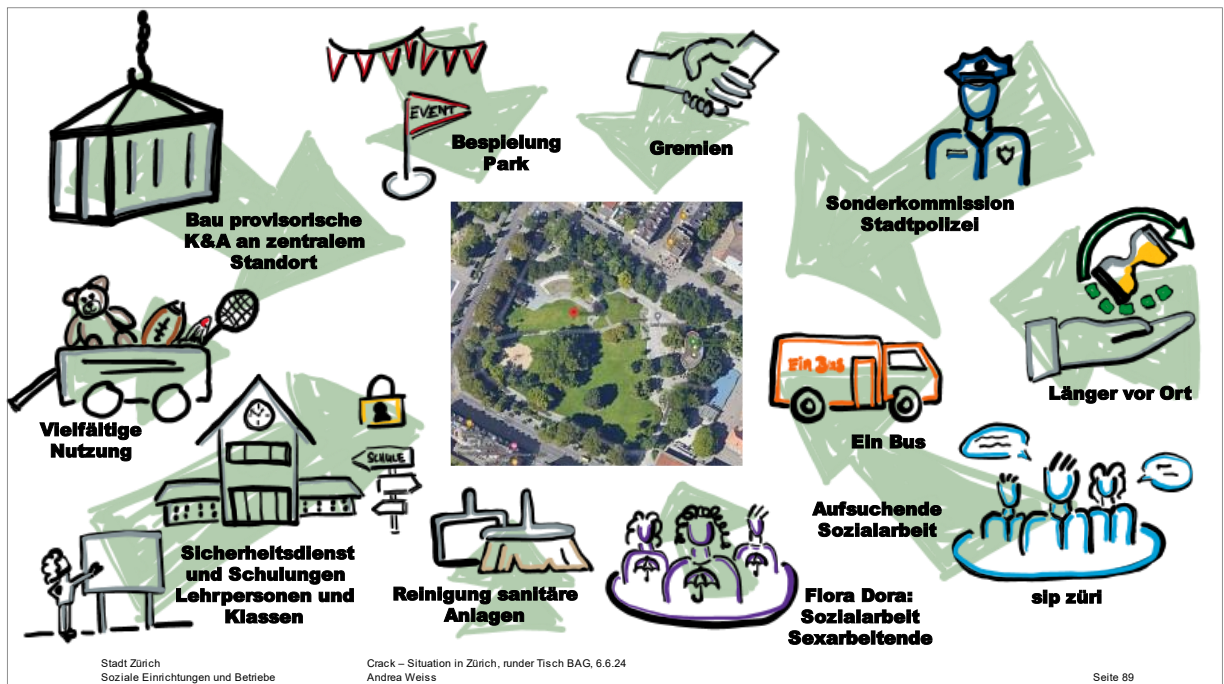
2.4.4 Situation actuelle à Zurich

Andrea Weiss (responsable des institutions sociales et des dispositifs de protection et de prévention, ville de Zurich) présente la situation à Zurich.

Depuis la première table ronde, les centres d'accueil bas seuil continuent d'enregistrer une forte demande à Zurich. On compte environ 30 000 consommations par mois, dont 80 % concernent le « crack ». Environ 1000 consommateurs se rendent régulièrement dans les centres d'accueil bas seuil de Zurich. Quelques personnes provenant de l'extérieur de la ville y sont admises. Zurich a mis en place une procédure coordonnée entre la police et les travailleurs sociaux, afin d'évaluer la situation des personnes consommatrices dans les centres et de pouvoir entrer en lien avec chacune d'elles. Le centre d'accueil Kaserne a ouvert une nouvelle salle de repos très appréciée. Les quatre lits à disposition sont constamment occupés. En juin, les horaires ont été harmonisés avec les différents centres d'accueil bas seuil. La situation s'est quelque peu détendue dans le Kreis 4, mais la demande reste élevée à la Bäckeranlage. La ville investit beaucoup dans le travail social de proximité et la police continue d'assurer une présence renforcée sur le terrain. Une soirée portes ouvertes pour les riverains du centre d'accueil Kaserne a connu un franc succès et grandement contribué à favoriser la compréhension mutuelle. Des représentants de la police, du travail social de proximité et du secteur socioculturel, notamment, y ont participé. Une action similaire a été menée à la Bäckeranlage sous forme de *walk-in* (entrée libre).

À plusieurs reprises déjà, des *walk-in* ont été organisées à la Bäckeranlage avec des membres de la police, des travailleurs sociaux hors murs, des acteurs socioculturels, ainsi que des représentants de l'association de quartier et de l'école. Elle a permis d'évoquer la situation sur un pied d'égalité avec les riverains et d'autres personnes intéressées, de répondre aux questions et d'aborder les problèmes d'insécurité.

Le parc Bäckeranlage en ville de Zurich : vue d'ensemble de la situation



Gremien = Organes

Sonderkommission Stadtpolizei = Commission spéciale police municipale

Länger vor Ort = Présence prolongée

Ein Bus = Bus solidaire (équipe mobile)

Aufsuchende Sozialarbeit = Travail social de proximité

sip züri : service de sécurité, d'intervention et de prévention

Flora Dora : aide aux travailleuses du sex

Reinigung sanitäre Anlagen = Nettoyage des installations sanitaires

Sicherheitsdienst und Schulungen Lehrpersonen und Klassen = Service de sécurité et formation du personnel enseignant et des classes

Vielfältige Nutzung = Usages multiples

Bau provisorische K&A an zentralen Standort = Centre d'accueil bas seuil provisoire au cœur du parc

Bespielung Park = Animations dans le parc

Zurich ne compte pas abandonner le parc à la scène de la drogue. La ville souhaite au contraire maintenir ses multiples usages. C'est pourquoi elle y organise des manifestations publiques comme la course contre le racisme. En outre, elle apprend au corps enseignant des écoles voisines, mais aussi au personnel des crèches comment réagir dans des situations impliquant des personnes consommatrices pour que ces établissements continuent d'utiliser le parc. Les organes municipaux se réunissent régulièrement et font le point sur la situation. Le personnel sur place évalue la situation afin de procéder à un classement sur une échelle de gestion de crise. Par ailleurs, le souhait est exprimé de tester également des interventions de courte durée.

Le groupe national d'échange entre les villes sur la cocaïne, en place depuis deux ans, a donné naissance à un groupe de travail interurbain plus restreint, composé des villes de Lausanne, Genève, Bâle, Zurich et Berne et du canton du Tessin.

2.4.5 Situation actuelle dans le canton de Genève

Samia Brunner (conseillère scientifique, secteur prévention et promotion de la santé, Département de la santé et des mobilités / République et canton de Genève) présente la situation dans le canton de Genève.

Le canton de Genève a mandaté Addiction Suisse pour la réalisation d'une analyse de la situation et, sur cette base, a élaboré un plan stratégique interdépartemental dont les mesures sont en cours de réalisation. Plusieurs départements collaborent à la mise en œuvre, notamment le Département de la santé et des mobilités, le Département de la cohésion sociale, le Département des institutions et du numérique (dont la police) et le Département de l'instruction publique. Ils sont aidés dans cette tâche par des organisations partenaires comme l'Armée du Salut ou le Collectif d'associations pour l'urgence sociale. Concrètement, le canton a favorisé la coordination socio-sanitaire avec le pôle psychiatrie, étendu les maraudes nocturnes, augmenté le nombre de places dans les centres d'hébergement d'urgence dédiés et pérennisé le dispositif SleepIn, introduit lors de la pandémie et qui a démontré ses bénéfices pour cette population. Par ailleurs, deux fois par jour une distribution de repas et de boissons est organisée et davantage d'occupations rémunérées sont proposées.

Des mesures supplémentaires sont en préparation. Les locaux de consommation seront agrandis afin de pouvoir accueillir des personnes consommatrices de « crack » durant la journée et les installations extérieures seront réaménagées. Il est envisagé, lors de l'ouverture de l'extension, de déployer un dispositif de test rapide (NIRLab) pour analyser des échantillons de substances dans les locaux de consommation. Des lits supplémentaires au sein du foyer mère-enfant sont également à l'étude. L'effectif des policiers sera augmenté et six équivalents temps plein supplémentaires sont demandés pour les enquêtes judiciaires. En outre, l'investissement dans la formation continue du personnel de l'Association Première Ligne sera poursuivi. Enfin, davantage de postes seront demandés pour le concept *Housing first* (priorité au logement).

En ce qui concerne le monitoring, le canton surveillera l'évolution au niveau des opioïdes ainsi que la vente de kétamine en milieu festif. Une surveillance particulière est prévue durant les festivités estivales au bord du lac, avec une observation des effets de la chaleur sur la santé. Enfin, Genève examine la possibilité d'autoriser les mineurs à accéder au *drug checking*.

2.4.6 Questions-réponses

Une session de questions-réponses est ouverte à la suite des présentations des intervenants. Les points suivants sont abordés :

Traitements avec prescription de cocaïne : Il existe déjà une base légale pour la remise contrôlée de cocaïne à des fins thérapeutiques dans le cadre du traitement d'une addiction. Il s'agit de l'art. 3e de la loi sur les stupéfiants. Toutefois, la mise en œuvre pose des exigences particulières qu'il faudrait clarifier au préalable.

Essais pilotes portant sur la cocaïne : Il n'y a pas de base légale autorisant la réalisation d'essais pilotes portant sur l'utilisation de cocaïne à des fins récréatives, hors applications médicales. La situation est différente du cannabis : pour l'heure, le Parlement et la population ne soutiennent pas de telles initiatives. Il faut passer par un processus d'évolution sociétale.

Financement : La base légale est un aspect important du problème. Les recherches ou les essais pilotes ne peuvent être réalisés que si leur financement est assuré. Il en va de même pour les traitements des addictions, qui relèvent de la souveraineté des cantons. Or les coupes budgétaires dans ce domaine sont de plus en plus fréquentes.

Réduction des risques : La Confédération met à disposition des bases de connaissances et des données et favorise la mise en réseau. Ce travail est réalisé avant tout par Infodrog. Il est possible de faire appel à ses services pour des analyses et divers mandats.

Personnes en procédure d'asile : L'OFSP est en discussion avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). En outre, il a chargé la SSAM d'examiner la pratique en matière de prescription dans les centres fédéraux. Pour ces derniers, la priorité porte en ce moment sur la gestion de la prégabaline. Malgré les contrôles de sécurité, il arrive que du « crack » soit découvert dans les centres pour requérants d'asile. Ce phénomène est toutefois nouveau.

Manque de personnel : Il n'y a pas assez de personnel formé en médecine de l'addiction et la Suisse doit recruter à l'étranger. L'OFSP s'efforce de manière générale d'améliorer les conditions-cadres sanitaires. Les sociétés spécialisées sont appelées à œuvrer également pour la promotion de la relève.

Congrès sur le « crack » : L'Union des villes suisses ainsi que les directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses prévoient d'organiser au printemps prochain un congrès sur le « crack ». Les contacts interurbains ainsi que les échanges entre les spécialistes et les acteurs politiques sont très importants. Un document sur la politique sociale des villes devrait être publié.

Régulation : Même dans un cadre légal, la mise sur le marché de substances psychoactives comporte des risques. Il faut toujours inclure également la prévention et l'intervention précoce.

Fentanyl : L'arrivée sur le marché du Fentanyl ou d'autres opioïdes de synthèse n'est pas à exclure. Il est souhaitable de prendre des dispositions aux échelons fédéral, cantonal et communal.

2.4.7 Allocution de clôture d'Anne Lévy

La directrice de l'OFSP, Anne Lévy, prend la parole pour clore la table ronde. Elle souligne que la politique des quatre piliers est toujours efficace et qu'elle fonctionne aussi lorsque de nouvelles substances font leur apparition. Prévention, thérapie, réduction des risques et répression/régulation : les quatre piliers sont nécessaires. Il est particulièrement important que les acteurs des différents piliers collaborent de façon transversale avec les spécialistes des autres piliers.

M^{me} Lévy rappelle que les centres d'accueil bas seuil situés en centre-ville aident à stabiliser l'état de santé des personnes vivant avec une addiction et à alléger la pression sur l'espace public, comme le montrent les expériences des villes. Elle ajoute qu'il est souvent plus facile de développer des structures en place que de partir de zéro en situation de crise aiguë.

Les offres doivent être axées sur les besoins des personnes concernées. Or ceux-ci varient selon les localités et les régions. C'est pourquoi il est préférable que les prestations soient mises sur pied par les communes/villes, qui sont plus proches des habitants et connaissent mieux leurs besoins. L'OFSP contribue toutefois à la conception de l'offre ou met à disposition des connaissances fondamentales. En tant qu'organisation de conseil, Infodrog joue à cet égard un rôle de premier plan.

La mise en place d'un système d'alerte précoce est un autre point important. Le monitoring est du ressort de la Confédération, qui est soutenue dans cette tâche par les cantons et les communes. Le projet pilote consacré au monitoring des eaux usées permet à l'OFSP de présenter une solution. L'expérience a démarré en 2021 et s'achèvera mi-2025. Les premiers résultats sont prometteurs.

On a besoin dans toute la Suisse d'un solide réseau d'offre de soutien psychosocial et de prestations de la médecine des addictions pour les personnes concernées. Des améliorations sont nécessaires, notamment au niveau de l'hébergement et de l'harmonisation des offres entre les cantons. Les expériences pratiques en témoignent : les chances de réinsertion des personnes atteintes d'une addiction sont meilleures si le suivi s'inscrit dans leur environnement social. Tel est le principe phare de l'approche biopsychosociale qui a fait ses preuves avec la politique des quatre piliers.